

# Tremblay-en-France

## Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers

- en exercice : 39  
- présents : 30  
- excusés représentés : 8

Séance du Samedi 17 mai 2008

de Monsieur Bescou Alain, secrétaire de séance

L'an deux mil huit, le dix-sept mai à dix heures, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le sept du même mois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Asensi François, Député-Maire.

Le quorum étant atteint, M. le Député-Maire déclare la séance ouverte à 10 heures 25.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

Monsieur Bescou Alain, Conseiller municipal, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. le Député-Maire communique :

. les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, entre le 11 avril et le 17 mai 2008.

**M. le Député-Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.**

--oOo--

## CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2008.

A l'unanimité

Ce document est à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1<sup>er</sup> étage)
- Documentation (4<sup>ème</sup> étage).

**08-90 : Election des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs divers**

PROCEDE A L'ELECTION des représentants du Conseil municipal qui devront siéger au sein d'organismes extérieurs divers suivants :

### DESIGNATION

### NOMS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA  
MAISON DES JEUNES ET DE LA  
CULTURE JEAN ROGER CAUSSIMON

Représentant  
Au Conseil d'administration

- M. MONTES = 38 voix

Votants : 38  
Contre :  
Abstention :  
Exprimés : 38

A l'unanimité

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'ETABLISSEMENT DE GESTION OGE  
(ORGANISME DE GESTION DES ECOLES  
CATHOLIQUES)

Représentant  
Au Conseil d'administration

- Mme DARTEIL = 37 voix

Votants : 38  
Contre :  
Abstention : 1  
Exprimés : 38

A la majorité

## FINANCES COMMUNALES

**08-91 : Compte de gestion 2007 du Trésorier municipal - Examen et approbation**

ARRETE les opérations effectuées par le Receveur pour l'exercice 2007, ainsi qu'il suit:

## Résultat d'exécution du budget

( hors restes à réaliser )

|                | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement | Solde d'exécution de l'année | Résultat de clôture |
|----------------|---|----------------------------------|------------------------------|---------------------|
| Investissement | -12 031 836.13                                |                                  | -1 251 654.72                | -13 283 490.85      |
| Fonctionnement | 19 022 220.73                                 | -16 742 729.13                   | 17 828 618.58                | 20 108 110.18       |
| <b>TOTAL</b>   | <b>6 990 384.60</b>                           | <b>-16 742 729.13</b>            | <b>16 576 963.86</b>         | <b>6 824 619.33</b> |

**CONSTATE** la conformité des écritures de réalisations du Compte de gestion du receveur municipal avec celles du Compte administratif dressé par le Maire.

Les écritures de prévisions budgétaires révèlent un écart expliqué par un suivi informatique des comptes à ouverture de crédits automatiques différent entre la comptabilité du Receveur et celle du Maire.

1) Système informatique pour l'élaboration du Compte administratif :  
Aucun des comptes concernés par la réalisation des écritures de cessions d'actif ne comportent de prévisions, elles figurent au compte 024.

Comptes concernés en investissement : Dépenses : ch 040 compte 192  
Recettes : ch 040 comptes 192 & 21...,  
Comptes concernés en fonctionnement : Dépenses : ch 042 comptes 675 & 676  
Recettes : ch 042 compte 776

Il en est de même pour le compte 775.  
Par ailleurs, le compte 024 n'est pas modifié par les réalisations du 775.

2) Système informatique pour l'élaboration de la comptabilité du Compte de gestion :  
Les crédits sont automatiquement ouverts en prévisions pour le montant des réalisations.  
Ce mode de fonctionnement a pour conséquence de procéder à la déduction, au compte 024, des crédits qui sont réalisés au 775.

A la majorité

**08-92 : Compte administratif 2007 de monsieur le Député-maire - Examen et vote**

**DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif principal, lequel peut se résumer comme présenté ci-dessous,

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

## C.A. 2007 ----- Exécution budgétaire

|                 |   |  | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé   |
|-----------------|---|--|----------------|----------------|----------------|
| <b>Recettes</b> | A | Prévisions budgétaires totales                       | 64 379 815,48  | 90 414 180,32  | 154 793 995,80 |
|                 | B | Titres de recettes émis (avt affectat°<br>résult 01) | 26 291 161,43  | 88 713 662,70  | 115 004 824,13 |
|                 | C |  |                |                |                |
|                 | D | Restes à réaliser                                    | 22 405 394,10  | 1 200 720,81   | 23 606 114,91  |

|                 |                                  |                                   |               |               |                |
|-----------------|----------------------------------|-----------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| <b>Dépenses</b> | E                                | Autorisations budgétaires totales | 64 379 815,48 | 90 414 180,32 | 154 793 995,80 |
|                 | F                                | Engagements                       | 64 585 034,73 | 75 504 224,65 | 140 089 259,38 |
|                 | G                                | Mandats émis                      | 39 574 652,28 | 70 885 044,12 | 110 459 696,40 |
|                 | H                                |                                   |               |               |                |
|                 | I=F-G                            | Dépenses engagées non mandatées   | 25 010 382,45 |               |                |
| J=F-G           | Dépenses engagées non rattachées |                                   | 4 619 180,53  |               |                |

| <b>Résultat de l'exercice</b> | Solde d'exécution           |          |               |               |  |
|-------------------------------|-----------------------------|----------|---------------|---------------|--|
|                               | B-G                         | Excédent |               | 17 828 618,58 |  |
|                               | G-B                         | Déficit  | 13 283 490,85 |               |  |
|                               | Solde des restes à réaliser |          |               |               |  |
|                               | D-(I+J)                     | Excédent | -2 604 988,35 |               |  |
| (I+J)-D                       | Déficit                     |          | 3 418 459,72  |               |  |

|                         |                     |  |              |  |
|-------------------------|---------------------|--|--------------|--|
| <b>Résultat reporté</b> | Excédent de l'année |  | 2 279 491,60 |  |
|                         | Déficit             |  |              |  |

|                        |          |               |                   |  |
|------------------------|----------|---------------|-------------------|--|
| <b>Résultat cumulé</b> | Excédent |               | 16 689 650,46     |  |
|                        | Déficit  | 15 888 479,20 |                   |  |
|                        |          | <b>Solde</b>  | <b>801 171,26</b> |  |

### Résultat d'exécution du budget

( hors restes à réaliser )

|                | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement | Solde d'exécution de l'année | Résultat de clôture |
|----------------|---|----------------------------------|------------------------------|---------------------|
| Investissement | -12 031 836,13                                |                                  | -1 251 654,72                | -13 283 490,85      |
| Fonctionnement | 19 022 220,73                                 | 16 742 729,13                    | 17 828 618,58                | 20 108 110,18       |
|                | 6 990 384,60                                  | 16 742 729,13                    | 16 576 963,86                | 6 824 619,33        |

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**VOTE** le Compte administratif 2007 de la ville comme mentionné ci-dessus.

A la majorité

**08-93 : Affectation du résultat constaté au compte administratif 2007**

**AFFECTE** une partie de l'excédent de fonctionnement 2007, soit 15 888 479,20€ au financement des dépenses d'Investissement, Article 1068 «Excédents de Fonctionnement capitalisés ».

**AFFECTE** le solde de l'excédent de fonctionnement 2007, soit 4 219 630.98€ à la Section de Fonctionnement, Article 002 « Résultat de Fonctionnement reporté ».

A la majorité

**08-94 : Renouvellement et désignation des membres de la Commission communale des Impôts directs**

**DESIGNE** les commissaires titulaires et suppléants, représentants du Conseil municipal et des différentes catégories de contribuables locaux, proposés au Directeur des Services Fiscaux, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs, sous la Présidence de droit, du Député-maire, François ASENSI :

I - MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

François ASENSI, Député-maire : président

|                                     |                  |
|-------------------------------------|------------------|
| El Madani ARDJOUNE (vice-président) | Alain DURANDEAU  |
| Henriette CAZENAVE                  | Kamel LALAOUI    |
| Nicole DUBOË                        | Raphaël VAHE     |
| Aline PINEAU                        | Catherine MOROT  |
| Nijolé BLANCHARD                    | Nicolas LAVERGNE |
| Virginie de CARVALHO                | Odile DUJANY     |

II - LISTE DES CONTRIBUABLES

**1 - Au titre de la taxe professionnelle**

|   | <b>Adresse</b>  |
|---|---|
| Société AMESSI<br>M Pascal QUIL   | 2 rue Urbain le Verrier   |
| Boulangerie aux petits<br>gâteaux<br>M Denis THOMAIN  | 26 av Pasteur   |
| Sté EUROMAIL<br>M Carlos OLIVEIRA   | 73 rue Henri Farman   |
| Guy LETHELLIER  | 29 av Pasteur   |
| Jean Marie CANTEL   | 13 allée Jean-Baptiste<br>du Cerceau  |
| Sté Copie Nord 2,<br>(imprimerie)<br>Monsieur Patrick TAUZY                                   | SSté Copie Nord 2,<br>(imprimerie)<br>88 avenue de la Plaine<br>de France BP 51353            |
| Sté Aqualift<br>(fabrication de fonds<br>mobiles de piscines)<br>Monsieur Jean Noël<br>MORAND | ZZA Tremblay Charles de<br>Gaulle<br>66 rue Henri Farman<br>93297 TREMBLAY EN France<br>CEDEX |

|   |   |
|---|---|
| St2 G.Ops (assistance aux compagnies aériennes)<br>Monsieur Karim BERRANDOU     | Aéropôle, bâtiment l'aéronef<br>5 rue de Copenhague<br>Tremblay en France<br>BP 13918 ROISSY CDG<br>CEDEX |
| Partner Transports (transports et déménagements)<br>Mme Marie-Christine BOUVIER | Z ZA Tremblay Charles de Gaulle,<br>6 rue Jean Mermoz<br>93297 TREMBLAY EN France<br>CEDEX                |

**2 - Au titre du foncier ou de la taxe professionnelle hors commune**

|                              | Adresse          |
|------------------------------|------------------|
| Pharmacie HUGOT<br>Mme HUGOT | 10 av de la Paix |

**3 - Au titre du foncier non bâti de la commune**

|                 | Adresse            |
|-----------------|--------------------|
| Marcel DUMESNIL | 74 route de Roissy |

**4 - Au titre du foncier bâti et de la taxe d'habitation**

|                   | Adresse                      |
|-------------------|------------------------------|
| Claude CHAUVEL    | 10 rue Montaigne             |
| J.P. MALAGANNE    | 10 av des Marronniers        |
| Simon DAWIDOWICZ  | 94 rue du Limousin           |
| Marcel TURBIAN    | 30 av Pierre Curie           |
| René DURAND       | 11 rue Louis Eschard         |
| Philippe BOISADAN | 14 bis rue de Berry          |
| Bernard BOULON    | 52 av Kalifat                |
| Josiane AMBLOT    | 1 rue Pierre Lescot          |
| Raymond PETIT     | 14 rue Boileau               |
| Nicole VALISSANT  | 18 rue Louis Eschart         |
| Michel DAMBRON    | Rue Louis Eschart            |
| Jean-Marie BATY   | 30 allée du Moulin de l'Orme |
| Bernard MARZIN    | 19 rue J.B du Cerceau        |
| Samira MEHADJI    | 7 bld de l'hôtel de ville    |
| Pierre PERIBOIS   | 2 rue Copernic               |

A la majorité

**08-95 : Subventions municipales de fonctionnement aux associations :  
- Répartition du crédit inscrit au budget primitif 2008**

**APPROUVE** l'état détaillé de répartition des subventions aux associations, tel qu'annexé à la présente délibération d'un montant de 109 385 euros.

A l'unanimité

Ce document est à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1<sup>er</sup> étage)
- Documentation (4<sup>ème</sup> étage).

**SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

**08-96 : Compte de gestion 2007 du Trésorier municipal - Examen et approbation**

**CONSTATE** la conformité des écritures du Compte administratif présenté par monsieur le Député-maire avec celles du compte de gestion du trésorier municipal.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- en recettes : 2 098 010,22 €,
- en dépenses : 1 793 418,53 €,

D'où ressort un excédent global de 304 591,69 €, qui se décompose en un excédent de fonctionnement de 662 830,75 € et un déficit d'investissement de 358 239,06 €

A l'unanimité

**08-97 : Compte administratif 2007 de monsieur le Député-maire - Examen et vote**

**DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte administratif 2007, lequel peut se résumer comme présenté ci-dessous.

**CONSTATE** la concordance des écritures du Compte de gestion du receveur percepteur, avec celles du Compte administratif dressé par le Maire, pour l'exercice 2007.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés comme suit :

- en recettes : 2 098 010,22 €
- en dépenses : 1 793 418,53 €

Il en ressort un excédent global de 304 591,69 € qui se décompose en un excédent de fonctionnement de 662 830,75 € et un déficit d'investissement de 358 239,06 €.

A l'unanimité

**08-98 : Affectation du résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2007**

**DECIDE** d'affecter :

- la somme de 498 830,75 € en section d'investissement à l'article 1068 « autre réserve »,
- le solde de 164 000 € en section de fonctionnement à l'article 002 « excédents antérieurs reportés ».

**DIT** que cette écriture sera reprise au budget supplémentaire 2008.

A l'unanimité

**REGIE COMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU**

**08-99 : Compte de gestion 2007 du Trésorier municipal - Examen et approbation**

**CONSTATE** la conformité des écritures du compte administratif 2007 présenté par monsieur le Député-maire avec celles du compte de gestion 2007 du trésorier municipal.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- en recettes : 1 998 780,95 €
- en dépenses : 1 762 800,56 €

en ressort un global de 235 980,39 € qui se décompose en un excédent de fonctionnement de 303 228,55 € et un déficit d'investissement de 67 248,16 €.

A l'unanimité

**08-100 : Compte administratif 2007 - Examen et vote**

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2007.

**CONSTATE** la concordance des écritures du compte de gestion du receveur percepteur, avec celles du compte administratif dressé par le Maire, pour l'exercice 2007.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- en recettes : 1 998 780,95 €,
- en dépenses : 1 762 800,56 €,

Il en ressort un excédent global de 235 980,39 € qui se décompose en un excédent de fonctionnement de 303 228,55 € et un déficit d'investissement de 67 248,16 €.

A l'unanimité

**08-101 : Affectation du résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2007**

**CONSTATE** un excédent de clôture de 303 228,55 € à la section d'exploitation.

**DECIDE** d'affecter :

- la somme de 223 225,55 € en section d'investissement à l'article 1068 « autres réserves »,
- le solde de 80 000 € en section de fonctionnement à la ligne 002 « excédents antérieurs reportés ».

**DIT** que ces écritures seront reprises au budget supplémentaire 2008.

A l'unanimité

**08-102 : Budget supplémentaire 2008 - Examen et vote**

**ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2008 de la Régie communale de distribution d'eau équilibré tant en dépenses qu'en recettes.

**Section d'exploitation**

- Dépenses : 87 330 €
- Recettes : 87 330 €

**Section investissement**

- Dépenses : 274 458,55 €
- Recettes : 274 458,55 €

A l'unanimité

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**08-103 : Création de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) et adoption du règlement**

**APPROUVE** la création de la Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CCAPH).

**ADOPTÉ** le règlement définissant les règles générales d'organisation et de fonctionnement de la Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CCAPH).

A l'unanimité

**URBANISME - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT**

**08-104 : Approbation de la cession d'une parcelle située dans la ZAC Tremblay - Charles de Gaulles au profit de l'hôtel ACADIE**

**APPROUVE** le déclassement du domaine public communal d'un lot d'une surface de 499 m<sup>2</sup>, tel qu'il figure sur le plan périmétrique, ainsi que sa désaffectation.

**APPROUVE** la cession du lot susmentionné au profit de la Société Civile Immobilière C.T dont le siège social se situe 24 avenue Marcel Paul - 93290 Tremblay-en-France ou toute société constituée et/ou substituée pour le même objet, à savoir l'extension de l'hôtel Acadie.

**AJOUTE** que l'acquisition interviendra au prix total de 98 500 € (quatre vingt dix huit mille cinq cent euros).

**AUTORISE** la Société Civile Immobilière C.T ou toute société constituée et/ou substituée pour le même objet, à savoir l'extension de l'hôtel Acadie, à déposer une demande de permis de construire sur ledit lot de 499 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte relatif à cette cession avec les personnes ci-dessus désignées.

A la majorité

**08-105 : Approbation de la révision simplifiée du POS destinée à permettre la construction de logements sur l'actuel site du tir à l'arc**

**APPROUVE** le bilan ci-dessus exposé pour la concertation de la population préalable à la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune, destinée à permettre la construction de logements sur l'actuel site du tir à l'arc.

**APPROUVE** cette révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS), telle qu'elle figure dans le dossier annexé à la présente.

**AJOUTE** que la présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution des mesures de publicité édictées à l'article R. 123-25 du Code de l'urbanisme.

A la majorité

**08-106 : Approbation de la révision simplifiée du POS destinée à permettre la reconstruction du tir à l'arc au chemin jaune**

**APPROUVE** le bilan ci-dessus exposé pour la concertation de la population préalable à la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune, destinée à permettre la reconstruction du tir à l'arc au lieu-dit Le Chemin Jaune.

**APPROUVE** cette révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS), telle qu'elle figure dans le dossier annexé à la présente.

**AJOUTE** que la présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution des mesures de publicité édictées à l'article R. 123-25 du Code de l'urbanisme.

A la majorité

#### ENSEIGNEMENT - JEUNESSE - VACANCES

**08-107 : Tarifs du séjour solidaire des familles à Ristolas en partenariat avec des services de la ville et des associations caritatives locales du 18 au 24 août 2008**

**ADOPTE** les tarifs du séjour solidaire des familles à Ristolas du 18 au 24 août 2008 :

- Adulte : 41 € la semaine
- Enfant de moins de 12 ans : 11 € la semaine
- Enfant de moins d'un an : Gratuit

**DIT** que l'organisation des centres de vacances adoptée au Conseil municipal du 10 avril 2008 s'applique à ce séjour.

**ACCEPTE** comme mode de paiement les chèques vacances, les espèces, les chèques bancaires ou postaux et les bons CAF pour ce séjour.

**AUTORISE** le remboursement des séjours annulés suivant les conditions prévues dans le document portant organisation des centres de vacances.

A l'unanimité

## ACTION CULTURELLE

08-108 : Demande de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département dans le cadre de l'acquisition de matériels informatiques pour la médiathèque municipale

A l'unanimité

08-109 : Demande de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département dans le cadre de l'acquisition de mobilier, de matériel de sonorisation, de bornes d'écoutes, de matériel vidéo et d'un système antiviol pour la médiathèque municipale

A l'unanimité

## QUESTIONS SANS RAPPORTEUR

## FINANCES COMMUNALES

08-110 : Décision modificative du mois de mai 2008

VOTE la décision modificative s'équilibrant :

### **en Fonctionnement**

|  |             |
|--|-------------|
| - Dépenses :                             | -1 083 675€ |
| - Virement à la section d'investissement | 1 083 675€  |

|            |    |
|------------|----|
| - Recettes | 0€ |
|------------|----|

### **en Investissement**

|  |            |
|--|------------|
| - Dépenses :                               | 1 073 773€ |
| - Virement de la section de fonctionnement | 1 083 675€ |
| - Recettes                                 | -9 902€    |

A l'unanimité

08-111 : Garantie d'emprunt accordée par la ville de Tremblay-en-France à la société d'HLM LOGICIL pour un prêt expérimental de 20 158 421 euros et un prêt locatif social de 1 000 euros, contractés auprès de la Caisse des dépôts et Consignations en vue d'une opération d'acquisition - amélioration de 322 logements à Tremblay-en-France

ACCORDE la garantie de la commune, pour le remboursement des deux prêts, l'un expérimental de 20 158 421 € (vingt millions cent cinquante huit mille quatre cent vingt et un euros), l'autre locatif social de 1 000 € (mille euros), à hauteur de 100%, que la Société d'HLM LOGICIL se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations en vue de la réalisation d'une opération d'acquisition (auprès d'OSICA) - amélioration de 322 logements situés rues Cotton, Chastillon et Farges à Tremblay-en-France.

Les caractéristiques du prêt expérimental de 20 158 421 et du prêt locatif social de 1 000 euros, consentis par la Caisse des dépôts et Consignations, sont les suivantes :

| <b>Caractéristiques des prêts</b> | <b>Expérimental (PEX*)</b>  | <b>Locatif social (PLS*)</b> |
|-----------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Montant du prêt                   | 20 158 421 €                | 1 000 €                      |
| Durée                             | 40 ans                      | 5 ans                        |
| Périodicité des échéances         | Annuelle                    | Annuelle                     |
| Annuité                           | Constante                   | Constante                    |
| Taux d'intérêt actuariel annuel   | 4.30 %                      | 4.63 %                       |
| Taux annuel de progressivité      | 0.00%                       | 0.00%                        |
| Modalité de révision des taux     | Double révisabilité limitée | Double révisabilité limitée  |
| Indice de référence               | Livret A                    | Livret A                     |
| Valeur de l'indice de référence   | 3.50 %                      | 3.50 %                       |
| Différé d'amortissement           | aucun                       | aucun                        |
| Commission d'intervention         | 2 300 €                     | 60 €                         |

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêts et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A. En conséquence, le taux du livret A effectivement appliqués aux prêts sera celui en vigueur à la date d'effet des contrats de prêts garantis par la présente délibération.

**PRECISE** que la garantie de la commune est accordée pour la durée totale des prêts, soit 40 ans, à hauteur de 100% de la somme de 20 158 421 euros, et 5 ans, à hauteur de 100% de la somme de 1 000 €.

**DIT** qu'au cas où la Société d'HLM LOGICIL, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle, aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification par lettre missive de la Caisse des dépôts et Consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée des deux prêts PEX et PLS, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, en sa qualité de garant, à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Société d'HLM LOGICIL et la Caisse des dépôts et Consignations, ainsi qu'à signer la convention de garantie desdits emprunts entre la commune et la Société d'HLM LOGICIL.

A la majorité

#### SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

**08-112 : Décision modificative du mois de mai 2008**

**OPERE** la décision modificative ci-après :

En dépenses de fonctionnement,

- Du chapitre 011, article 6152 : - 5 000 €
- Au chapitre 65, article 654
- « pertes sur créances irrécouvrables » : + 5 000 €

A la majorité

**08-113 : Subventions octroyées à des familles dans le cadre d'une mise en conformité des branchements privatifs au réseau d'assainissement**

**DECIDE** d'allouer à M. **MUNOZ**, qui a effectué des travaux pour un montant de **3 165,00** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **1 139,40** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **806,07** euros.

**DECIDE** d'allouer à M. **LETUVE**, qui a effectué des travaux pour un montant de **548,60** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **197,50** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **192,01** euros.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme **HUDEBINE**, qui ont effectué des travaux pour un montant de **4 612,46** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **131,71** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **128,08** euros.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme **SLIMANE**, qui ont effectué des travaux pour un montant de **365,95** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **1 660,48** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **1 289,79** euros.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme **LIERE**, qui ont effectué des travaux pour un montant de **2 584,75** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **930,51** euros.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme **GUILLERY**, qui ont effectué des travaux pour un montant de **3 451,98** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **1 242,71** euros TTC.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme **GAUJOUR**, qui ont effectué des travaux pour un montant de **3 538,33** euros, à Tremblay-en-France, une subvention ville d'un montant de **1 273,80** euros.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme **GERAUD**, qui ont effectué des travaux pour un montant de **541,70** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **195,01** euros.

**DECIDE** d'allouer à Mme **DELLETTE**, qui a effectué des travaux pour un montant de **2 054,36** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **739,57** euros.

**DECIDE** d'allouer à M. **GUERSALLAH**, qui a effectué des travaux pour un montant de **6 435,50** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **2 316,78** euros.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme **BLIN**, qui ont effectué des travaux pour un montant de **2 180,64** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **785,03** euros.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme **JOURNIAC**, qui ont effectué des travaux pour un montant de **2 488,80** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **895,97** euros.

A l'unanimité

**08-114 : Admissions en non valeur**

**DECIDE** d'accepter les admissions en non valeur des taxes et produits irrécouvrables des taxes et produits d'assainissement suivantes,

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| <b>Etat 1 /08</b>      |                    |
| - Assainissement :     | 45,17 €            |
| <b>Etat 5/07</b>       |                    |
| - Assainissement :     | 2 414,93 €         |
| <b>Etat 6/08</b>       |                    |
| - Assainissement :     | 4 220,21 €         |
| <b>TOTAL GENERAL :</b> | <b>6 680,31 €.</b> |

A la majorité

**URBANISME - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT**

**08-115 : Approbation du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2007 par la commune et les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la commune**

**APPROUVE** le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2007 par la commune et les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la commune.

**PRECISE** que le document présentant le bilan des opérations immobilières réalisées en 2007 sera annexé au Compte administratif retraçant l'exercice 2007. Toute personne qui en fera la demande pourra consulter gratuitement ce document en Mairie, ou en obtenir copie à ses frais en un seul exemplaire.

A la majorité

Ce document est à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1<sup>er</sup> étage)
- Documentation (4<sup>ème</sup> étage).

**08-116 : Approbation du projet de décret modifiant le décret de création de l'établissement public foncier d'Ile-de-France**

**DONNE** un avis favorable au projet de décret modifiant le décret de création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

A la majorité

**TRAVAUX**

**08-117 : Marché de travaux pour la création d'un tir à l'arc : construction d'un club house et aménagements extérieurs :**  
**- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer ce marché**

**AUTORISE** monsieur le Député-maire ou son représentant à signer le marché de travaux pour la création d'un tir à l'arc avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : société HIRAM  
Lot 2 : société LA MODERNE  
Lot 3 : société LA MODERNE  
Lot 4 : société BENTIN  
Lot 5 : société LES GRILLAGES DE PIERREFONDS  
Lot 6 : société MABILLON

et tout document relatif à cette affaire.

A la majorité

**08-118 : Marché de travaux d'amélioration du confort thermique de l'hôtel de ville :**

- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer ce marché

Cette question est retirée de l'ordre du jour

**08-119 : Marché d'entretien du parc roulant véhicules immatriculés : Lots 3 et 4 - Année 2008 et éventuellement 2009, 2010, 2011 :**

- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer ce marché

Cette question est retirée de l'ordre du jour

**08-120 : Marché de travaux de téléphonie et de câblages informatiques dans les bâtiments communaux :**

- Approbation d'un avenant n° 4

APPROUVE les clauses de l'avenant n° 4 relatif au marché de téléphonie et d'informatique à passer avec la société GASTEL.

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer cet avenant et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**08-121 : Marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des divers bâtiments communaux :**

- Approbation d'un avenant n° 7

APPROUVE les clauses de l'avenant n° 7 à passer avec la société ELYO ILE DE FRANCE.

AUTORISE monsieur le Député-maire ou son représentant à signer cet avenant et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**08-122 : Adhésion au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) de la commune de Servon (Seine et Marne) pour les deux compétences « gaz » et « électricité »**

APPROUVE la délibération du Comité d'administration du syndicat Intercommunal, le SIGEIF, portant adhésion de la commune de SERVON (Seine et Marne) à ce syndicat.

A l'unanimité

**08-123 : Marché de fourniture de signalisation et de revêtement de voirie - Lot 3 : peintures routières :**  
**- Approbation d'un avenant n° 1**

**APPROUVE** les clauses de l'avenant n° 1 au présent marché à passer avec la société SIGNATURE S.A.S.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**08-124 : Marché relatif à la réhabilitation de l'école Jeanne LABOURBE :**  
**- Approbation de l'avenant n° 1**

**APPROUVE** les clauses de l'avenant n° 1 à passer avec la société FPB (France Portugaise du Bâtiment).

**AUTORISE** monsieur le Député-maire ou son représentant à signer cet avenant et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

#### **VIE ASSOCIATIVE**

**08-125 : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de subventionnement avec l'Association Jeunesse Tremblaysienne (AJT)**

**DECIDE** de verser une subvention complémentaire de 47 010 euros (quarante sept mille dix euros) à l'Association Jeunesse Tremblaysienne (AJT) sur le budget 2008.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n° 1 de ladite convention.

A la majorité

#### **SPORTS**

**08-126 : Tarifs des stages sportifs avec hébergement été 2008 (équitation - 5 jours) - cellule animation**

**ADOPTE** les tarifs pour les enfants de 6 à 8 ans des stages sportifs d'équitation avec hébergement, à compter du 17 mai 2008.

**DIT** que les tarifs stages sportifs d'équitation avec hébergement prendront effet lors des vacances scolaires de l'été 2008.

A l'unanimité

Ce document est à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1<sup>er</sup> étage)
- Documentation (4<sup>ème</sup> étage).

PERSONNEL COMMUNAL

**08-127 : Créations de postes**

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit à compter du 17 mai 2008 :

|   | Ancien effectif | Nouvel effectif |
|---|-----------------|-----------------|
| 7 adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe | 249             | 256             |

DIT que dans le cas où la procédure de recrutement statutaire n'aboutirait pas, et en conformité avec le dispositif légal, ces postes pourront être pourvus par des agents non titulaires.

A l'unanimité

**08-128 : Suppressions / créations de postes**

MODIFIE le tableau des effectifs à compter du 17 mai 2008 :

|   | Ancien effectif | Nouvel effectif |
|---|-----------------|-----------------|
| - 2 adjoints administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe | 32              | 34              |
| - 1 auxiliaire de puériculture 1 <sup>ère</sup> classe            | 30              | 29              |
| - 1 adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe                 | 93              | 92              |
| - 1 adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe                   | 11              | 10              |
| - 3 adjoints d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe               | 38              | 41              |
| - 2 adjoints administratif de 1 <sup>ère</sup> classe             | 11              | 13              |

A l'unanimité

**08-129 : Rectification de la délibération n° 05-116 du Conseil municipal du 19 mai 2005 ayant pour objet la création d'un poste de chargé de mission**

SUPPRIME le premier article de la délibération n° 05-116 ainsi rédigé :

« Créé à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, un poste de chargé de mission sur la stratégie territoriale de l'intercommunalité « élaboration de l'intercommunalité à venir » pour une durée de trois ans. »

SUBSTITUE à l'article précédemment abrogé un nouvel article ainsi rédigé :

« Créé, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, un emploi de chargé du suivi des thématiques liées au développement et à l'aménagement du territoire dans la perspective d'une création à moyen terme d'un établissement public de coopération intercommunale.

Dit que dans le cas où la procédure de recrutement statutaire n'aboutirait pas, et en conformité avec le dispositif légal, ce poste pourra être pourvu par un agent non titulaire. »

**AJOUTE** à la délibération n° 05-116 le visa suivant :

« Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif au personnel non titulaire de la fonction publique territoriale, »

A la majorité

**DIVERS**

**08-130 : Marché relatif à l'acquisition de mobiliers et agencement de la médiathèque :**

**- Autorisation à donner à la personne responsable des marchés de signer le marché et tout document s'y rapportant**

**AUTORISE** monsieur le Député-maire à signer ce marché et tout document s'y rapportant avec les candidats retenus par la Commission d'appel d'offres, à savoir :

- Lot n° 1, l'offre de la société BORGEAUD, 122 avenue Henri GINOUX 92120 MONTRouGE pour un montant de :

|  | 1 <sup>ère</sup> ANNEE | 2 <sup>ème</sup> ANNEE |
|--|------------------------|------------------------|
| Lot 1 : acquisition de mobiliers destinés à l'ensemble des espaces | Mini : 180 000 € HT    | Mini : 50 000 € HT     |
|  | Maxi : 450 000 € HT    | Maxi : 200 000 € HT    |

A l'unanimité

**08-131 : Approbation de la convention-type portant adhésion au service prévention, hygiène et sécurité du travail du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) de la Petite Couronne pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels et de l'avenant mettant fin à la précédente convention**

**APPROUVE** la nouvelle convention à passer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la région Ile-de-France, sis 157, rue Jean Lolive 93698 Pantin cedex, ayant pour objet l'adhésion au service prévention, hygiène et sécurité du travail pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou en cas d'empêchement, l'Adjoint au maire chargé du personnel, à signer la nouvelle convention ainsi que l'avenant mettant fin à la précédente convention.

**PRECISE** que cette nouvelle convention est conclue pour la période du 1er juin 2008 au 31 décembre 2008 et se poursuivra pour chacune des deux années civiles qui suivront et prendra fin le 31 décembre 2010.

**DIT** que cette nouvelle convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties au 31 décembre de chaque année, par lettre recommandée avec accusé de réception sous condition d'un préavis de trois mois.

**PRECISE** que la participation financière aux frais de fonctionnement du service donne lieu au versement d'une cotisation forfaitaire annuelle basée sur l'effectif total déclaré par la collectivité au moment de la date de prise d'effet de la convention, puis au 1er janvier de chaque année.

Son montant est fixé annuellement par le Conseil d'administration du CIG.

A l'unanimité

**La séance est levée à 12 heures et 30 minutes**

**La secrétaire de séance :**

**Monsieur Bescou Alain**

--oOo--